

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 15 Accompagner les familles dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales 1

Code	PAMI2B15SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Garance MALENGREZ (garance.malengrez@helha.be) Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La sage-femme est appelée à prendre soin des personnes dans leur globalité et dans un climat de respect.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Acquis d'apprentissage visés

Utiliser les fondements théoriques de la relation d'aide et les appliquer dans des situations concrètes relatives à des patients en souffrance.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI2B15SFA	Ethique 1	12 h / 1 C
PAMI2B15SFB	Psychologie 2	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI2B15SFA	Ethique 1	10
PAMI2B15SFB	Psychologie 2	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE "Accompagner les familles dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales 1. Ethique 1 Psychologie 2" contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique 1			
Code	15_PAMI2B15SFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours fait partie de l'UE 15 Accompagner les familles dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propres à sa formation et à l'exercice de la profession

2.2. Pratiquer une démarche éthique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

1. Les différentes éthiques

2. Les principes éthiques

I Les différentes attitudes soignant-soigné

II. Les comités d'éthique

III. Les outils éthiques

1. Le triangle éthique

2. La démarche éthique

iV. Les violences obstétricales

V. La démarche réflexive de Y. Vacher

Démarches d'apprentissage

Cours participatif

Vidéos et reportages

Articles d'actualité

Exercices de groupes

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Communiqués lors des cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT

Vidéos et reportages

Articles

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit à cours ouvert en distanciel via forms

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie 2			
Code	15_PAMI2B15SFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Garance MALENGREZ (garance.malengrez@helha.be) Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La sage-femme est appelée à prendre soin des personnes dans leur globalité et dans un climat de respect. Au cœur même de l'activité de soins infirmiers le soutien psychologique au client.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage de cette activité

Utiliser les fondements théoriques de la relation d'aide et les appliquer dans des situations concrètes relatives à des patients en souffrance.

Objectifs

- § Définir la relation d'aide en soins infirmiers, en préciser l'étendue et les limites, en décrire les fondements et les méthodes dans le cadre de l'approche développée dans le cours.
- § Utiliser les fondements théoriques de la relation d'aide et les appliquer à des situations concrètes.
- § Analyser un entretien d'aide sur base du modèle vu au cours (fondements théoriques, attitudes, techniques).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Chapitre 1 : Communication - rappel

Chapitre 2 : La relation d'aide

Les différentes formes de relation en soins infirmiers

Les conditions favorables à la relation d'aide

Les conditions défavorables

Chapitre 3 : Attitudes et techniques de la relation d'aide

Attitudes de la relation d'aide

Techniques de la relation d'aide

Chapitre 4 : attitudes et techniques de la relation d'aide face à l'état psychologique du patient

Les états psychologiques

Mise en application

Chapitre 5 : Le soignant et la relation d'aide

Démarches d'apprentissage

Exposés et activités de découverte et d'application
Cours magistral exposant la théorie avec des exemples de terrain
Vidéo-documentaires illustrant la théorie dispensée
Syllabus mis à disposition
Powerpoint

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant propose un certain nombre d'exercices d'application en séance.
Possibilité pour l'apprenant de contacter l'enseignant à la fin du cours ou par mail afin de poser ses questions. Celles-ci pourront être revues au cours suivant.

Sources et références

Cf Bibliographie du syllabus.
Les références internet y sont disponibles pour l'apprenant.

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus disponible sur ConnecteD
- Le PowerPoint détaillé présenté au cours (non transmis à l'apprenant)
- Vidéos-documentaires " cas clinique"

Ouvrages et articles scientifiques :

Akrouf, F. (2006). L'Écoute Active Empathique : Une tentative d'adaptation d'une échelle de mesure aux centres d'appels.
Bioy, A. (2013). Communication soignant-soigné. Repères pratiques. Paris : Bréal.
Blouin M, B. C. (1995). dictionnaire de la réadaptation, tome 1 : Termes techniques d'évaluation. les publications Québec, 31.
Larousse. (2011). Grand dictionnaire de la psychologie .
Daydé, M-C. (2014). Relation d'aide en soins infirmiers. France : Elsevier Masson
Watzlawick, P. (1967) Une logique de la communication. Paris : Point.
Rogers, C. (2001). L'approche centrée sur la personne. Edition : Randin
Poirier, J. (1984). Carl Rogers ou L'approche centrée sur la personne. Québec français, (54), 124-125.

Vidéos illustratives :

https://www.youtube.com/watch?v=0Vn5uzcWQw4&ab_channel=LeGazier
https://www.youtube.com/watch?v=GZm8Wsqf3rl&ab_channel=LeGazier

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus disponible sur ConnecteD
- Vidéos-documentaires " cas clinique"

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit Q2 et Q3

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).